

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 10 décembre 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la dernière séance de l'année du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Bize David en remplacement de M. Cuénod Sébastien
3. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Présentation du projet d'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville
7. POSTULAT DE M. RICHARD « Pour des ruches communales qui participent à la biodiversité de notre région »
Entrée en matière
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2018
Budget 2019
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2018
Adoption du plan partiel d'affection (PPA) du collège d'Oron-la-Ville
10. Divers et propositions individuelles.

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Bize David en remplacement de M. Cuénod Sébastien

- **Le Président du Conseil** informe qu'il a reçu la démission de M. Cuénod Sébastien (membre groupe PS et Sympathisant). Selon la procédure lorsqu'il n'y a plus de suppléants, le PV d'élection de M. Bize David a été affiché au pilier public durant 3 jours. Aucune remarque n'a été formulée. L'élection est donc validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Bize David** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

56 conseillers sont présents après cette assermentation

PV du 8 octobre 2018

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Florian Meyer** demande que l'on supprime à la page 3 la phrase : « se demande s'il ne faut pas acheter 4 radars pédagogiques ». Il y a eu une mauvaise interprétation, cette phrase a été dite sur le ton de la boutade.
- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec cette modification.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations du 25 novembre 2018 se sont parfaitement bien déroulées.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Il annonce que la commune a trouvé son banneret pour la Fête des Vignerons, il s'agit de M. Patrick Sonnay.
- ORPC régionale, suite à la fusion cette automne, M. Rebetez (délégué) donnera lecture du rapport dans le point divers et propositions individuelles.

- Tour de Romandie : la commune d'Oron aura une étape en avril 2020. Le parcours est encore confidentiel mais le CERO, dont le Président est M. Ottet, organisera cette manifestation avec l'appui des sociétés locales.
- Téléthon 2018 : très belle édition avec le Léman Running Tour et il félicite les participants qui ont fait rayonner notre région loin à la ronde.

Présentation du projet d'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Modoux, Syndic.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, excuse M. Patrick Vallat, du bureau du MO et présente M. Roger Metzger (architecte) pour une présentation du projet d'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville. Ensuite il reprendra la parole pour l'aspect financier.
- **Le Président du Conseil** remercie les orateurs pour cette présentation et clôt ce point de l'ordre du jour.

POSTULAT DE M. RICHARD

Pour des ruches communales qui participent à la biodiversité de notre région

- **Le Président du Conseil** donne la définition d'un postulat selon art.73 du Règlement Conseil Communal et il explique la procédure et les différentes possibilités offertes. Il passe la parole à M. Richard pour la présentation de son postulat.
- **M. Romain Richard** donne une explication générale de son postulat.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Richard et passe la parole à la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, a bien entendu ce postulat et constate que nous avons beaucoup de ruches, environ 250 sur notre territoire communal. Il a également contacté la société d'apiculture de la Haute-Broye, qui est déjà à la disposition des écoles et du passeport vacances pour des découvertes. Cela représente un gros travail. La société d'apiculture est à disposition pour les personnes intéressées. Il encourage les membres du conseil à refuser ce postulat.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** indique, que sur le fond, elle est d'accord avec ce postulat qui touche à la biodiversité. Elle a 10 ruches autour de chez elle et un mari apiculteur. Elle constate qu'il s'agit d'un gros investissement et que les abeilles domestiques détruisent l'habitat des abeilles sauvages. Elle estime que la biodiversité doit être soutenue par d'autres projets.
- **Mme Monique Ryf** a bien entendu les éléments sur la biodiversité dans notre région et constate que l'aspect financier est minime est que le projet est rassembleur et pédagogique. Samedi, elle a participé au repas du Téléthon et les nouveaux habitants étaient invités par la commune. Elle a constaté que ceux-ci cherchaient à tisser des liens et le projet de ruches irait dans ce sens.
- **M. Sébastien Massard** souligne que nous avons la chance d'avoir beaucoup d'associations/sociétés locales dans notre région, dans lequel il manque des membres. Ce projet serait un doublon pour la société des apiculteurs. Il est contre ce postulat.
- **M. Cédric Ottet** relève que ce qui a été dit est juste. Cela fait partie du domaine privé et pas public et trouve que la commune a bien d'autres choses à faire. Il ne soutient pas ce postulat
- **M. Romain Richard** n'a pas d'intérêt personnel dans le domaine des ruches mais la commune a bien des vignes. Un partenariat entre le public et le privé serait possible. Il pourrait y avoir une synergie entre le Clos d'Oron et le miel. De plus, il connaît des gens qui seraient prêts à aider.

- **Le Président du Conseil** annonce que si un conseiller le demande, avec l'appui de 1/5 des membres du Conseil, ce postulat sera renvoyé en commission. Il constate que ce n'est pas le cas.
- **Le Président du Conseil** comme la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur le renvoi en du postulat à la Municipalité.

Le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Richard ; « Pour des ruches communales qui participent à la biodiversité de notre région » est refusé par 36 non – 14 oui et 5 abstentions.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2018
Budget 2019**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Tailens** : p. 18 « 4310 Véhicules communaux, 3313.00 amortissement des machines, mobilier et véhicules », demande pourquoi passer de CHF 23'000.- en 2017 à CHF 89'800.- en 2019.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe qu'il y a une augmentation suite à l'achat de la balayeuse et une erreur dans les chiffres.
- **M. Philippe Tailens** : p. 25 « 7100 Service social, communal et intercomm., 3515.10 participation APERO », demande si dans le budget 2018 le montant était insuffisant.
- **M. Christian Bays, Municipal**, répond qu'il y a une remarque en haut de la page 25, la participation communale de CHF 120.-/habitant, représente donc une augmentation.
- **M. Romain Richard** : p. 25 « 7100 Service social, communal et intercomm., 3665.00 aides individuelles, garde-meubles », demande dans quelles cas la commune a besoin de garde-meubles.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que lors d'expulsion d'un locataire, la commune peut être amenée à conserver les meubles temporairement. Elle fait donc appel à un garde-meubles.
- **M. Jean-Daniel Dind** : p. 21 « Remarques et observations, réseaux d'égouts, d'épuration : 4610.3526.00 », il ne trouve pas ce montant de CHF 100'000.- dans la diminution des amortissements.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que le VOG va reprendre les amortissements et qu'il y aura un calcul comptable.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 16/2018 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2018
Adoption du plan partiel d'affection (PPA) du collège d'Oron-la-Ville**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Jean-Luc Schwaar**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer**, fait part de l'art. 35 du règlement sur le stationnement et demande pourquoi n'avoir pas fait un plan de mobilité pour les enseignants et le personnel.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique qu'il n'y a pas de plan de prévu, mais que des places de parc seront mises à l'ouest du secteur. Il faudra voir les aménagements possibles, et il y aura également de la place vers le site de Norba.
- **Mme Laurence Bellon**, demande si c'est une obligation légale de fermer tous les petits collèges.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'il s'agit d'une obligation selon la LEO. Il faut avoir 3 unités selon les directives du canton afin d'éviter des frais de transport.
- **M. Florian Meyer**, demande combien, il y a d'unité au collège de Palézieux-Village. S'il y en a plus que 3, il demande si un agrandissement futur est possible.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que la problématique est de se trouver dans la bonne zone et qu'elle soit constructible. Nous avons encore un peu de place à Palézieux-Village pour des pavillons.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, confirme qu'il y a encore de la place pour des pavillons provisoires à Palézieux-Village et qu'une étude préliminaire pour la mise aux normes énergétiques du bâtiment et la création d'une UAPE a été demandée.
- **M. Florian Meyer**, pensait au terrain de foot pour un agrandissement, mais ne veut pas développer sur ce sujet. Et revient sur certains termes employés par l'architecte lors de la présentation du projet du collège d'Oron-la-Ville.
- **M. Olivier Besnier**, demande si c'est possible de fermer le terrain de basket à Oron-la-Ville, en dehors des heures scolaire, pour des raisons de pollution sonore.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond qu'en effet la fermeture du terrain de basket avait été demandée par les opposants. Selon le Service des sports du canton de Vaud, nous n'avons pas le droit. Le terrain doit être accessible en tout temps. En dehors des heures scolaires, un règlement d'utilisation pourra être prévu. La commune a même pensé à des éléments amovibles, mais cette option n'est pas possible selon ce même service.
- **M. Pierre-André Maillefer**, constate que le terrain est financé par la fiscalité et trouve mieux d'avoir des jeunes sur un terrain de basket que de les voir fumer derrière l'église.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise bien que le terrain de basket n'est pas ouvert au public durant les heures scolaires.
- **M. Pierre-André Raynaud**, donne lecture du texte ci-dessous :

Conseil communal du 10 décembre 2018

Préavis n° 17/2018 – Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) du collège d'Oron-la-Ville

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Aujourd'hui nous sommes appelés à voter sur l'acceptation d'un PPA en vue de la construction du nouveau collège d'Oron. Et je ne vais pas dire que la construction à cet endroit n'est pas bonne ou qu'ailleurs c'est mieux. Mais j'aimerais juste préciser ce qui me pose problème, à moi et à d'autres de mes collègues, dans la prise de décision pour ce préavis important (pour rappel, 40 millions prévu au plan d'investissement).

Un peu d'histoire

Alors que la localité d'Oron-la-Ville était encore une commune, une offre s'est présentée pour l'acquisition de la parcelle "Denner", juste de l'autre côté de la route cantonale, en face de l'ancien collège ; petit coin de verdure de 7'763 m², soit 1'500 m² de plus que les parcelles achetées en 2014 pour l'agrandissement du collège.

Lorsque j'avais posé la question de l'utilité de garder cette parcelle en vue d'une expansion future et inévitable du collège, la réponse obtenue était que vue que c'était de l'autre côté de la route, ce n'était pas envisageable.

Quand on voit le bâtiment construit dessus actuellement, je me dis que le collège pourrait déjà être en voie d'achèvement à l'heure où je vous parle. Mais non, ce terrain a été vendu "à un bon prix", qui correspondait presque au montant qu'un propriétaire d'une parcelle de vigne voulait pour celle-ci, et qu'on a acheté dans la foulée. Heureusement pour nous, car si j'en crois le budget, le bénéfice de cette année exceptionnelle devrait avoisiner les 8'000 CHF !

Par quel chemin cette localisation s'est avérée la meilleure, que dis-je, la seule solution possible ? Bin, je ne sais pas vous, mais en ce qui me concerne, je n'en sais trop rien, je n'ai aucun élément tangible.

Alors, il a été décidé d'acheter les parcelles nécessaires pour l'agrandissement du collège en 2014 (préavis 13/2014; CC du 23 juin 2014), je m'étais permis une précision sur la présence éventuelle d'une clause particulière grevant l'achat de ces parcelles. M. Le Syndic avait répondu : "A ce jour, pas d'acte notarié, mais un simple document signé des 2 parties et qu'il n'y a pas de clause particulière." ! De nombreuses discussions avaient eu lieu durant ce CC, mais il s'était avéré que si le collège ne se faisait pas à cet endroit, cela restait un bon investissement car une revente était possible en sa qualité de terrain à bâtir.

Lors de la séance suivante du CC le 6 octobre 2014, M. Le Syndic nous annonce que l'achat des parcelles pour l'agrandissement du collège a été réalisé, avec une clause particulière indiquant que seule des constructions publiques peuvent s'y réaliser. Comme, si jamais on ne peut vraiment pas mettre le collège ici, pour la modique somme demandée pour cette acquisition, on pourra toujours y mettre un bac à sable et des balançoires.

Lors de ce fameux CC du 23 juin, il avait été demandé ce que l'étude sectoriel (crédit d'étude du préavis 25/2012) du Master-plan de toute la zone du bas vers le terrain de football, la salle de gym.

Les pavillons et Norba, avait fourni comme résultat. M. Le Syndic avait répondu que l'étude sectorielle avait été faite avec plusieurs projets, mais que l'achat de ce terrain était une bonne opportunité. La Municipalité nous a confirmé lors d'un récent CC que finalement cette étude a subitement été abandonnée en raison de la nouvelle LAT ??

Et j'arrive à aujourd'hui où l'on me demande de choisir si je suis d'accord ou pas de modifier le PPA. Sur une parcelle où les plans et projets sont déjà ficelés et envoyés à des dizaines d'entreprises pour des appels d'offres. De la modification d'une parcelle en zone villas grevée d'une clause la réduisant à la valeur d'un champ de fleurs et sans contre-projet, sans les résultats de l'étude sectorielle de 2012, sous la pression qu'il devient urgent de faire avancer les choses pour être LEO compatible.

J'ai l'impression de me trouver devant un de ces trucs drôles que l'on trouve sur internet où il y a une question comme celle à laquelle je dois répondre aujourd'hui : "Acceptez-vous la modification du PPA tel que présenté ?" et quand je veux cliquer sur "non", il se déplace de tous côtés et que la seule solution qu'il me reste c'est de cliquer sur "oui".

C'est pourquoi, ce soir, je ne me positionnerai pas "contre" ce projet puisque je ne peux pas démontrer que là où il est proposé c'est totalement absurde et que ce n'est pas ce que je pense, ni qu'ailleurs ce serait nettement meilleur, et je ne me positionnerai pas "pour" ce projet, dont la réponse ne m'est pas demandée, mais presque dictée.

Je vais donc m'abstenir et j'aimerais encourager ceux qui ont le même sentiment que moi à faire de même pour ce préavis.

Je vous remercie de votre attention.

P-A. Raynaud.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, constate que ce serait bien de revenir en arrière quelquefois. Le Master Plan a défini qu'il s'agissait du meilleur endroit pour faire un collège.
- **Mme Monique Ryf**, revient sur l'enjeu du plan de mobilité, et trouve la réponse peu satisfaisante. Elle constate qu'actuellement il y a des problèmes de circulation et propose un amendement.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise et confirme que le plan de mobilité a été établi par un mandataire, et qu'il fait entièrement partie du rapport 47 OAT, qui sera présenté lors de la mise à l'enquête publique du collège d'Oron-la-Ville.
- **Le Président du Conseil** demande à Mme Ryf si elle veut déposer un amendement.
- **Mme Monique Ryf**, indique que si le fait qu'il existe un plan de mobilité est clairement noté au PV, elle renonce à un amendement.
- **Le Président du Conseil** confirme que ce sera le cas.
- **M. Florian Meyer**, précise qu'il a été impliqué professionnellement, et que la localisation des places ainsi que le dimensionnement font partie de l'étude du rapport 47 OAT.
- **M. Florian Meyer** annonce qu'il se récite pour le vote à venir. Le conseil communal passe donc à 55 membres.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 17/2018 est accepté par 46 oui et 8 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** passe directement la parole à M. Rebetez.
- **M. Christophe Rebetez** donne lecture du rapport sur l'ORPC ainsi que sur le conseil d'établissement scolaire d'Oron-Palézieux.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Rebetez pour ces rapports et continue la discussion.
- **M. Diego Suter** a constaté que la commune n'allait plus faire le parking à l'Orée-du-Bois.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que la Municipalité a décidé de travailler sur d'autres projets et d'attendre l'avancement de la gare de Palézieux.
- **M. Jean-Luc Schwaar** aimerait savoir où en est l'avancement du projet de la traversée de Palézieux-Village.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que ce projet avance en parallèle avec celui de la traversée d'Oron-la-Ville. La séance avec les riverains s'est bien déroulée et il espère pouvoir présenter le projet au Conseil communal au printemps prochain.
- **M. Florian Meyer**, remercie M. Rebetez pour ces rapports et fait le constat que le conseil d'établissement scolaire va dans le sens souhaité.
- **M. Pierre-André Maillefer** s'interroge sur notre eau potable qui avait une couleur douteuse durant une partie de l'été. Il demande à la Municipalité si la commune aura assez d'eau avec toutes ces nouvelles constructions. Il précise qu'une vache consomme 100 litres/jour et que l'humain en consomme 170-200 litres/jour. De plus, le canton de Fribourg a annoncé qu'il voulait alimenter les alpages en eau potable.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, indique que le puit d'Ecoteaux nouvellement en service, produit 350 litres/min, et que celui du Bois de Mont, produit 500 litres/min, nous aurons donc une autosuffisance de 70-80% en eau potable. Au sujet de l'eau douteuse de cet été, elle venait de Lausanne donc un grand trajet dans les canalisations d'où des dépôts. Cette eau était parfaitement potable. Pour le canton de Fribourg, l'eau provient de Eau Sud qui a deux réservoirs de 25'000 litres/min, ils ont donc besoin de vendre leur eau.
- **M. Pierre-André Maillefer** se dit également inquiet sur les précipitations qui deviennent plus rares à certaines périodes de l'année.
- **M. Romain Richard** a reçu une information de la commune sur la possibilité d'avoir de la fumée qui sort des tuyaux et s'en inquiète.

- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, précise d'entrée que ce n'est pas dangereux ! De la fumée sera introduite dans les canalisations afin de contrôler si l'eau potable ne va pas dans les eaux usées.
- **M. Jérôme Vinay** a pris connaissance d'une phase test pour l'éclairage public, qui supprimerait la lumière durant une partie de la nuit dans un quartier.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, a en effet pris les devants pour faire un test. Il faut savoir qu'une intervention de ce type-là coûte environ CHF 1000.-. Il est conscient qu'il faut faire des économies d'énergie, certains quartiers seront refaits avec un éclairage LED.
- **M. Pierre-André Maillefer** indique que les projecteurs de la nouvelle halle Norba à Palézieux-Gare sont trop puissants le soir, ils éblouissent les automobilistes.
- **M. Thierry Muser** demande quand sera remis en service l'automate pour recharger les cartes déchets à l'administration communale d'Oron.
- **M. Christian Bays, Municipal**, répond qu'en effet l'automate est défectueux et les mises à jour ne se font plus. Le fabriquant du monnayeur a été racheté, la coordination est maintenant difficile. Il rappelle toutefois que la recharge des cartes est possible à l'administration communale, par internet et au kiosque de Palézieux-Gare.
- **M. Steve Mercanton** remercie chaleureusement la commune et tous les participants au téléthon 2018.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 18 décembre 2018

